



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2014

FICHE n°8

Fonds structurels européens

Service émetteur : D.I.S.E.R.H.M / MAT

Coordonnées du service : Mission Animation Territoriale

Personne à contacter : Mme Corinne BOISSEAUX

I – Point sur le programme opérationnel FEDER 2007-2013 « compétitivité régionale et emploi »

La mission animation territoriale (MAT) de la préfecture de Tarn-et-Garonne a été service instructeur pour certaines mesures de l'axe 3 « Préserver et valoriser le capital environnemental de Midi-Pyrénées » et l'axe 6 « Soutenir les projets urbains en faveur de la cohésion sociale et de la multimodalité » du programme opérationnel FEDER 2007-2013. Dans le cadre de ses missions, elle assure la gestion des dossiers en instruction et en paiement.

Opérations subventionnées en Tarn-et-Garonne au titre de l'axe III :

21 opérations ont été programmées au titre de cet axe dédié à l'environnement. :

- ❖ FEDER octroyé : 1 912 339,77€;
- ❖ Dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage : 7 306 166,04€ ;
- ❖ Dépenses payées et certifiées : 1 409 096,76€ .

Pour l'essentiel, les opérations subventionnées dans ce cadre concernent des projets intégrant du photovoltaïque. Ont également été soutenues les plans climat (mise en œuvre et animation), la réalisation de réseau chaleur-bois ainsi que la construction d'une unité de biométhanisation.

Opérations subventionnées en Tarn-et-Garonne au titre de l'axe VI :

Au titre de l'axe VI, 7 opérations ont été programmées (6 au titre de la mesure I PUI du Grand Montauban communauté d'agglomération et 1 au titre de la mesure II):

- ❖ FEDER octroyé : 6 324 381,00€;
- ❖ Dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage : 23 789 119,78€ ;
- ❖ Dépenses payées et certifiées : 5 133 513,19€.

II- Les programmes européens régionaux pour 2014-2020 :

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Alors que s'achève la période de programmation 2007-2013, la préparation des futurs programmes européens régionaux pour la période 2014-2020 a démarré.

1) La stratégie « Europe 2020 »

La prochaine génération de fonds structurels devra répondre aux 11 objectifs thématiques fixés en cohérence avec la stratégie « Europe 2020 » adoptée en juin 2010 qui prend la suite des stratégies de Lisbonne et Göteborg.

La nouvelle stratégie européenne fixe de grands objectifs à atteindre à l'horizon 2020, à savoir:

- porter de 69% à 75% le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans ;
- accentuer la recherche et le développement et améliorer les conditions d'investissements du secteur privé, de sorte que les investissements publics et privés cumulés atteignent 3% du PIB ;
- atteindre les objectifs dits "20/20/20" : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 (ou de 30% si d'autres pays développés s'y engagent); faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie et augmenter de 20 % notre efficacité énergétique ;
- lutter contre le décrochage scolaire en ramenant son taux à moins de 10 % (15% actuellement) et porter à 40% la part de la population âgée de 30 à 34 ans diplômés de l'enseignement secondaire ;
- réduire de 25 % le nombre d'européens vivant au-dessous des seuils de pauvreté nationaux, afin de faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté.

2) La préparation des futurs programmes opérationnels en Région Midi Pyrénées

En Midi-Pyrénées, les partenaires ont lancé plusieurs études et organisé une concertation régionale élargie (partenaires institutionnels, sociaux, économiques et associatifs) qui a associé plus de 700 personnes au cours de l'automne 2012. Ces études étaient destinées à identifier les actions prioritaires et préparer la rédaction des futurs programmes.

En mars 2013, la concertation régionale a permis l'élaboration du diagnostic stratégique territorial régional qui identifie les enjeux de développement régionaux et va ainsi permettre d'alimenter le diagnostic national sur la base duquel sera construit l'accord de partenariat entre l'Union Européenne et l'Etat.

Le 8 août 2014 la commission européenne a adopté l'accord de partenariat français qui valide le champ d'intervention de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) : le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEAMP.

Soutien de l'union européenne sera de 26,7 milliards d'euros.

Au niveau régional, les projets de programmes opérationnels ont été transmis à la commission européenne en avril 2014 pour validation.